

17 AVRIL JOURNÉE INTERNATIONALE

SOUTENONS LES PRISONNIER.ES POLITIQUES PALESTINIEN.NES

Dans presque toutes les familles palestiniennes, une ou plusieurs personnes ont été emprisonnées par Israël au moins une fois.

Les arrestations visent particulièrement les responsables associatifs et les militant·es, étudiant·es, journalistes, député·es mais aussi les enfants. Cette stratégie de harcèlement, de maintien dans l'insécurité permanente est une pratique organisée, pièce maîtresse de l'occupation de la Palestine.

Depuis 2000, au moins 17 000 enfants palestiniens ont été arrêtés, interrogés et inculpés par la justice militaire israélienne, soit 500 à 700 par an.

Ces deux dernières années, le nombre d'ordres de détention administrative a doublé. Le nombre de prisonniers détenus sous ce régime de détention n'a jamais été aussi élevé depuis plus de 12 ans.

Les prisonnier·es sont contraint·es à la désobéissance civile ou la grève de la faim pour exiger le respect d'un minimum de droits fondamentaux. Au mois de mars, seule la menace d'une grève de la faim unitaire leur a permis d'obtenir l'interruption de mesures répressives collectives.

ARRESTATIONS EN 2022

7000 arrestations dont :
739 mineurs (moins de 18 ans)
141 femmes
2049 ordres de détention administrative

PRISONNIERS POLITIQUES AU 10 MARS 2023

4800 prisonniers dont :
967 en détention administrative
170 enfants
29 femmes
5 membres du Conseil Législatif Palestinien

**Source Addameer (Association de Soutien aux Prisonniers et de défense des Droits de l'Homme)*

CONDITIONS DE DÉTENTION
INDIGNES ET INHUMAINES
LORS DES INTERROGATOIRES ET EN DÉTENTION

TORTURE

MALTRAITANCE

DÉTENTION
ARBITRAIRE

HUMILIATION

ABSENCE DE SOINS
MÉDICAUX APPROPRIÉS

SOLEMENT

ARRESTATIONS VIOLENTES
TRÈS SOUVENT LORS DE RAIDS NOCTURNES



POUR TOUS LES PALESTINIENS

UNE JUSTICE D'EXCEPTION...

EXERCÉE PAR UN RÉGIME D'APARTHEID



Les procédures d'incarcération, de détention, de police et de justice pénale sont militaires. Les tribunaux sont militaires et composés de militaires israéliens. Ces procédures sont réservées aux Palestiniens. Les colons, quant à eux, sont soumis au droit pénal israélien.

PAS DE PROCÈS ÉQUITABLE

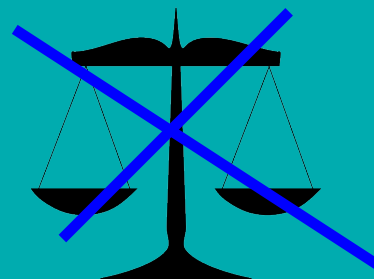
Détention arbitraire sans ordre de détention, ni juge, ni avocat.
Détention administrative sur ordre de détention militaire sans inculpation ni procès pour une période de 6 mois renouvelable à l'infini.

Les enfants peuvent être incarcérés dès 12 ans alors que la Convention Internationale relative aux Droits de l'enfant impose un minimum de 14 ans.

La plupart des prisonniers, privés d'avocats, plaident coupables pour subir une peine moins lourde. Ainsi, plus de 95% des accusés sont condamnés*.

PUNITIONS COLLECTIVES

Rétention des corps des prisonniers décédés en prison.
Démolition de maisons de familles de prisonniers.
Détention en Israël rendant les visites des familles plus difficiles.



Ces procédures, les conditions d'arrestation, d'interrogatoire, de détention, les punitions collectives violent le droit international : Déclaration universelle des droits de l'Homme, IVème convention de Genève, Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE).

Libération de tous les prisonniers politiques palestiniens !

Suivez et rejoignez les campagnes de l'AFPS

www.france-palestine.org/+Prisonniers-politiques-palestiniens-+



Al-Sheikh Khadr Adnan, 44 ans, de la ville de Jénine, est en grève de la faim depuis 64 jours (au 9 avril) en protestation contre sa détention administrative.

Ahmed Manasra, 20 ans, arrêté à l'âge de 13 ans est placé à l'isolement depuis 17 mois. Ahmed souffre de schizophrénie et est gravement déprimé. Les experts des droits de l'Homme des Nations unies ont demandé sa libération en juillet 2022.



Association France Palestine Solidarité
21 ter rue Voltaire 75011 Paris
www.francepalestine.org
FB TW Insta @AFPSOfficiel
01 43 72 15 79